



COMMUNE DE PEISEY-NANCROIX

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

2023

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »*

Référent technique :

Olivier MOUREU – Chef de Projet
Martine CHRISTIN – Responsable Marché Public
Laurent LUCAS – Agent de Maitrise

Maître de l'ouvrage :

Monsieur le Maire, Guillaume VILLIBORD
Rue de l'école des Mines
73210 PEISEY-NANCROIX
Tél. 04 79 07 92 33
secretariat-st@peisey-nancroix.fr

SOMMAIRE

I.	Caractérisation technique du service.....	3
A.	Présentation du territoire desservi.....	3
B.	Mode de gestion du service.....	3
C.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
D.	Nombre d'abonnés	4
E.	Eaux brutes.....	4
1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
2.	Achats d'eaux brutes.....	5
F.	Eaux traitées.....	6
1.	Production.....	6
2.	Achats d'eaux traitées	6
3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
4.	Autres volumes	6
5.	Volume consommé autorisé.....	7
6.	Linéaires de réseaux de desserte	7
II.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
A.	Modalités de tarification	8
B.	Facture d'eau type (D102.0)	9
C.	Recettes.....	10
III.	Indicateurs de performance.....	11
A.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	11
C.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	14
D.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
IV.	Financement des investissements.....	17
A.	Branchements en plomb.....	17
B.	Montants financiers.....	17
C.	État de la dette du service	17
D.	Amortissements.....	17
E.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	17
F.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	18
V.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
A.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	19
B.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	19
VI.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

I. Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : PEISEY-NANCROIX
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : PEISEY-NANCROIX – SIVOM LANDRY-PEISEY-NANCROIX
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
(Commissions consultatives des Services publics locaux)
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation : 19/01/2020 ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 01/09/2019 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation : janvier 2019 ☐ Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ régie
☒ régie avec prestataire de service *
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

(*) Marché pluriannuel pour une durée de 1 an reconductible 3 fois de manière tacite pour la location, l'entretien, le renouvellement et la facturation des compteurs d'eau conclu avec l'entreprise Veolia Eau dont la date de fin a été en juin 2023 puis commande ponctuelle par contrat et devis.

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 8 000 habitants au 30/10/2023.

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 818 abonnés au 31/10/2023 (752 abonnés au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 43,6 abonnés/km au 30/10/2023 (38,7 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 9,78 habitants/abonné au 30/10/2023 (10,56 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,32 m³/abonné au 30/10/2023. (160,2 m³/abonné au 31/12/2017).

E. Eaux brutes

1. **Prélèvement sur les ressources en eau**

Le service public d'eau potable prélève 107 704 m³ pour l'exercice 2023 (147 178 m³ pour l'exercice 2017/2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
PEPIN Chenarie	Source	147 178	107 704	-36%
PEPIN Beaupraz	Source		Compteur bloqué	

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Note :

Il s'agit ici de l'eau de la source de pépin qui a été prélevée pour les réseaux communaux, elle est complétée par des imports d'eau du pompage de Rosuel.

Le compteur de Beaupraz s'est bloqué en 2023, ne permettant pas de mesurer le volume alimentant ce réseau (de l'ordre de 10 à 15 000m³ annuel).

Le forage de Rosuel est géré et exploité par le SIVOM de Landry-Peisey-Nancroix et ne fait donc pas partie du présent RQPS.

Le volume représenté par l'apport du forage de Rosuel sur le réseau de distribution de Plan Peisey et le complément ou le secours des réseaux des villages est mesuré à 136 487m³ en 2023 comme détaillé dans le tableau ci après.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Rosuel complement Chenarie	Pompage	119 373	17 206	
Rosuel Pracompuet	Pompage		5 751	
Rosuel Plan Peisey	Pompage		113 530	
	Total	119 373	136 487	14%

Le volume total prélevé sur la ressource en eau pour le réseau d'eau potable de Peisey-Nancroix est donc mesuré à : 244 191 m³

$$107\,704\text{ m}^3 + 136\,487\text{ m}^3 = \underline{244\,191\text{ m}^3} \text{ (266\,551 m}^3 \text{ sur l'exercice 2017/ 2018)}$$

2. Achats d'eaux brutes

La fourniture d'eau par SIVOM de Landry-Peisey-Nancroix est de 136 487 m³ sur la période, il était de 119 373 m³ sur l'exercice 2017/2018. Cette eau est importée et non achetée.

F. Eaux traitées

1. Production

Il n'y a pas de traitement de l'eau potable captée au niveau de la source de Pepin.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
PEPIN	147 178	107 704	-36,6 %	100
Total du volume produit (V1)	147 178	107 704	-36,6 %	100

2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIVOM de LANDRY PEISEY	119 373	136 487	14%	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	119 373	136 487	14%	100

3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	102 607	94 058	-9 %
Abonnés non domestiques	17 680	0	/
Total vendu aux abonnés (V7)	120 467	93 514	-28,8%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	/

4. Autres volumes

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	12 100	34 456	285 %
Volume de service (V9)	5 000	Non Compté	/

Il s'agit pour la majorité de ces volumes des bachals et des volumes d'eaux utilisées pour les travaux d'entretien (curage des conduites, essais sur les poteaux d'incendie, nettoyage des réservoirs...). La différence avec 2018 correspond à l'équipement de la majorité des bachals en compteurs.

5. Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé correspond à la somme des volumes vendus aux abonnés (V7) et des volumes consommés sans comptage (V8).

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	137 567	128 514	-14,9%

6. Linéaires de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de :

- 18,76 kilomètres de réseau de distribution au 31/12/2023 (Réseau communal)
- 9,69 kilomètres de réseau d'adduction au 31/12/2023 (Réseau Sivom Landry-Peisey-Nancroix)

II. Tarification de l'eau et recettes du service

A. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60,00 €	60,00 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 15	10,66 €	10,66 €
	DN 20	14,12 €	14,12 €
	DN 25	17,93 €	17,93 €
	DN 30	21,91 €	21,91 €
	DN 40	35,32 €	35,32 €
	DN + de 50	75,36 €	75,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,30 €/m ³	1,30 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0534 €/m ³	0,0534 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

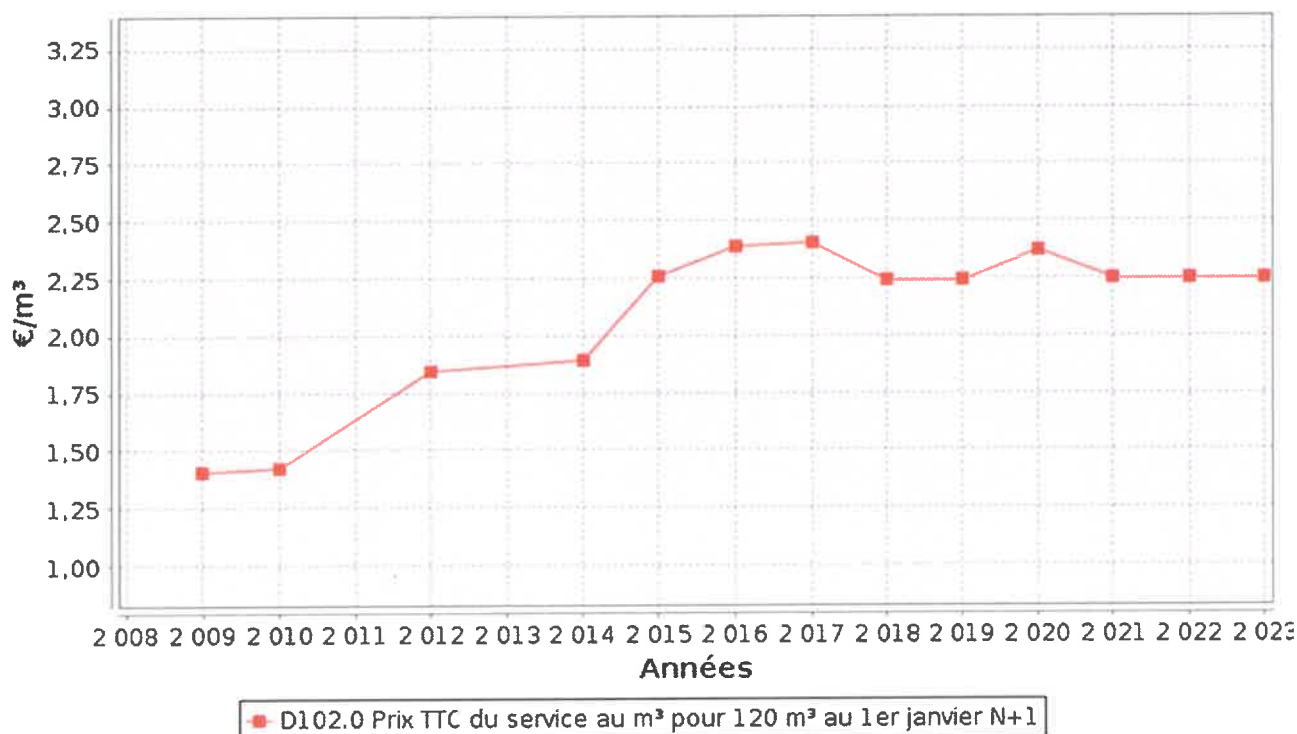
- Délibération n°2023/06/036 du 06/06/2023 effective à compter du 21/06/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

B. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	156,00	156,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	216,00	216,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,41	6,41	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	/
Autre :	0,00	0,00	/
TVA	14,08	14,08	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,09	54,09	0%
Total	270,09	270,09	0%
Prix TTC au m³	2,25	2,25	0%

Cette facturation ne tient pas compte de la part variable du coût d'abonnement d'un compteur.



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **94 058 m³/an** (102 607 m³/an sur l'exercice 2017/2018).

C. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 30/10/2023 : **288 240,99 € HT** (288 775,00 € en 2018).

Eau		
	Montant HT	Montant TTC
Part Communale		
Consommation	122 275,40 €	129 000,73 €
Abonnements+ Location de compteurs+ Frais de Rôles	121 134,06 €	127 798,26 €
Total Part Communale	243 409,46 €	256 798,99 €
Part Autres Tiers		
Modernisation R.	13 472,64 €	14 819,90 €
Pollution	26 336,24 €	27 784,86 €
Préservation des Ressources en Eau	5 022,65 €	5 299,03 €
Total Part Tiers	44 831,53 €	47 903,79 €
Total Eau	288 240,99 €	304 702,78 €

III. Indicateurs de performance

A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2017/2018	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2017/2018	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023
Microbiologie	19	0	17	0
Paramètres physico-chimiques	20	0	17	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017/2018	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	85%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

C. Indicateurs de performance du réseau

1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017/2018	Exercice 2023
Rendement du réseau	51,6 %	52,62 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	19,40	18,16
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	41,10 %	38,52 %

Du fait du piratage informatique de la commune de Peisey-Nancroix au mois de mars 2023, il n'a pas été possible de détailler le rendement sur les différents réseaux Communaux. Une campagne de sectorisation, notamment du réseau de Plan Peisey, doit être réalisée pour identifier les secteurs les plus fuyards.

2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'exercice 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 21,22 m³/j/km (20,60 en 2018).

3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de

maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_a - V_b}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'exercice 2023, l'indice linéaire des pertes est de 16,34 m³/j/km (18,20 en 2018).

4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	4,67 %	4,01 %	2,45 %	3,68 %	1,24 %
Km renouvelés	0,905	0,776	0,475	0,713	0,240

Au cours des 5 dernières années, 3,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,21 % (3,46 en 2018)

D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'exercice 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 % (66,90 % en 2018).

E. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 6 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 7,33 pour 1 000 abonnés.

F. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 92 %.

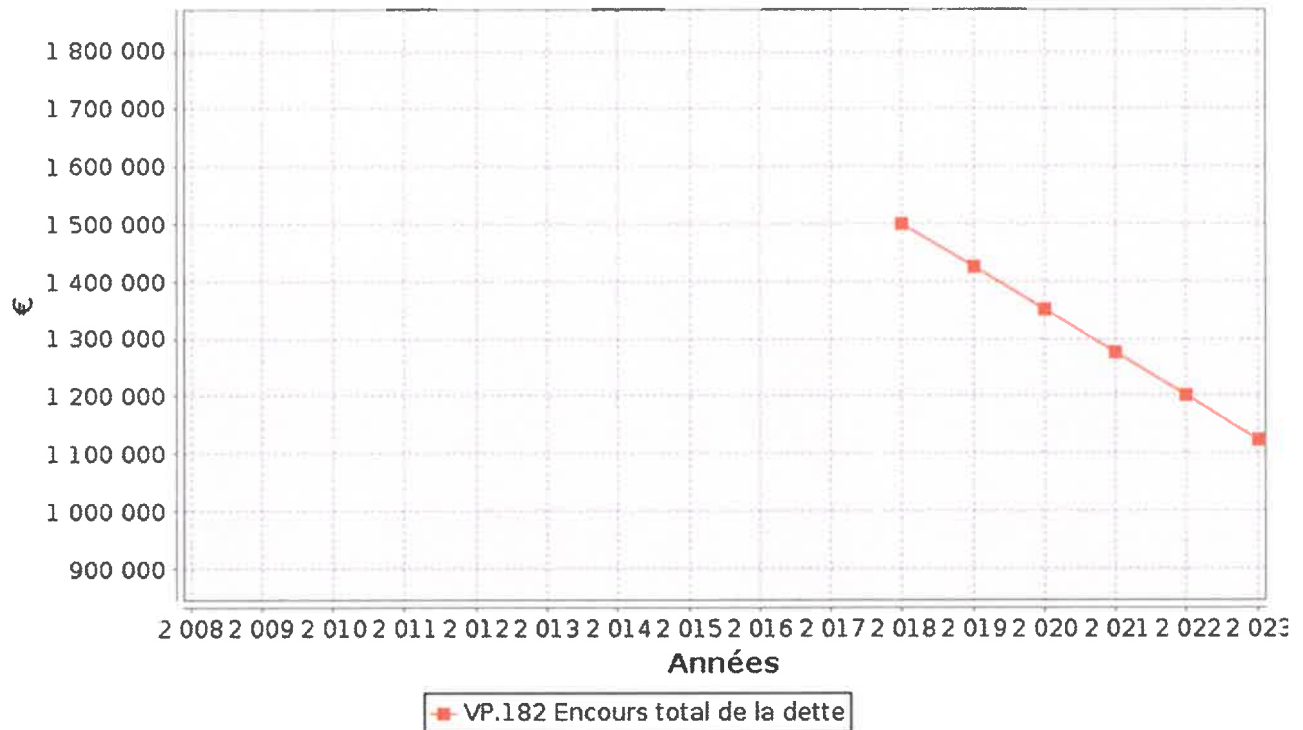
G. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 200 000,00	1 125 000,00
Epargne brute annuelle en €	198 106,23	35 922,26
Durée d'extinction de la dette en années selon l'épargne	16	15

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 15 ans (16 en 2022).



H. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	304 702,78 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	0

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 0%.

Du fait de la cyber attaque dont a été victime la Commune de Peisey-Nancroix en 2023, il n'est pas possible de développer plus ce chapitre.

I. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles

qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 20

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 24,45 pour 1000 abonnés.

IV. Financement des investissements

A. Branchements en plomb

Non concerné en 2023.

B. Montants financiers

	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	462 422,25
Montants des subventions en €	95 766,00
Montants des contributions du budget général en €	0

C. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 200 000,00	1 125 000,00

D. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 222 450,41 € (234 649,98 € en 2022).

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise à jour du SIG communale AEP, EU, EP	A définir	

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Réfection du réseau d'eau potable de Pont Baudin	2024

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

B. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Non concerné

VI. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,25
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,12%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	52,62%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	21,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	16,34
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	3,21%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0